

Offre médico-sociale

# La fonction ressource doit se déployer en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Publié le 11/01/24 - 12h15



**Élodie Agopian, responsable du pôle personnes handicapées de l'ARS Paca, souhaite pouvoir lancer un appel à candidatures en 2024 pour développer la fonction ressource au niveau régional. Les établissements doivent s'interroger sur leurs expertises.**

"En région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca), nous avons un taux d'équipement assez faible (lire notre [article](#))", raconte Élodie Agopian, responsable du pôle personnes en situation de handicap-personnes en situation de difficultés spécifiques de la direction de l'offre médico-sociale au sein de l'agence régionale de santé, lors d'une journée d'échange organisée par le centre régional d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité (Creai) Paca en décembre 2023. Elle explique s'être sentie gênée face à des sollicitations nombreuses mais devant l'impossibilité de créer de nouvelles places ou de nouveaux établissements. Elle explique que pour remédier à un certain nombre de besoins présents, l'agence entend œuvrer au déploiement de la fonction ressource au niveau de la région. Ainsi, un appel à candidatures devrait être lancé courant 2024 pour les structures souhaitant développer cet aspect de leur activité, notamment dans le champ des handicaps rares et des déficiences sensorielles.

## Introspection

La responsable de pôle souhaite que les candidats s'appuient sur les résultats de la recherche intitulée Nouvelle expertise territoriale pour les situations de handicap avec épilepsie (Nexthep, lire notre [article](#)), mené par la fédération d'associations handicap rare et épilepsie sévère (Fahres). En effet, Élodie Agopian relève qu'"il y a un cheminement à faire de la part des établissements". Jérôme Bégarie, directeur du Creai Paca, abonde en ce sens : "un établissement ne devient pas fonction ressource du jour au lendemain." Comme le souligne Charlène Bedel, cheffe de projet Nexthep, "la fonction ressource est vraiment une nouvelle activité des établissements et services médico-sociaux." D'après elle, se projeter dans une telle démarche demande avant tout de mener un parcours d'introspection : que peut apporter une structure à ses partenaires ? "Nous souhaitons lancer cet appel à projets ou cet appel à manifestations d'intérêt pour que chaque établissement

puisse faire cette démarche d'auto-réflexion", appuie Élodie Agopian.

“ Développer une fonction ressource ne se décrète pas, cela se construit au fur et à mesure.

Marion Chabrière, directrice de la halte-garderie spécialisée Le Petit Chemin à Montfavet (Vaucluse)

Outre le fait de se pencher sur ses expertises, le porteur de cette nouvelle activité doit également s'interroger sur son organisation. "La fonction ressource invite à revoir les modes organisationnels", explique Charlène Bedel. "Il n'y a pas que les cadres qui peuvent se projeter vers l'extérieur." Au contraire, faire intervenir des professionnels de terrain peut être un levier d'attractivité. "Je pense que permettre à des professionnels de terrain d'exercer dans un autre contexte, c'est aussi leur donner une bulle d'air", témoigne Christèle Gentilhomme, pilote de la fonction ressource troubles du spectre autistique au sein de l'association La Bourguette pour le sud du Lubéron. Marion Chabrière, directrice de la halte-garderie spécialisée Le Petit Chemin à Montfavet (Vaucluse), souligne que "cela signifie faire confiance à ses équipes." Elle prévient que le processus ne se réalise pas immédiatement : "développer une fonction ressource ne se décrète pas, cela se construit au fur et à mesure". Reste à voir comment se structureront les démarches dans l'avenir. Jérôme Bégarie avertit : "la construction de cette démarche sur chaque territoire pourra prendre des formes différentes".

---

Edoxie Allier

---

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia ([copyright@hospimedia.fr](mailto:copyright@hospimedia.fr)). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

**Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?**

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur <http://www.hospimedia.fr>

**Votre structure est abonné ?**

Rapprochez-vous de votre référent ou contactez nous au 03 20 32 99 99 ou sur <http://www.hospimedia.fr/contact>